

Département  
Des ARDENNES

=====  
ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

-----  
Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44  
-----

Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 31.03.2023  
Convocation faite  
Le 22.03.2023

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019

-----  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse

-----  
**Séance du 28 mars 2023**  
-----

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi vingt-huit mars à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Délibération  
N°2023-03-052

Liste des cotisations  
versées par la Communauté  
aux organismes extérieurs :  
décisions sur le versement  
ou non

**Étaient présents :** MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>mes</sup> Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** M. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M<sup>mes</sup> Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Angélique WAUTOT M. Jean-Claude GRAVIER (pouvoir à M<sup>me</sup> Dominique FLORES), M<sup>me</sup> Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Jean GUION (pouvoir à M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE), M<sup>mes</sup> Laure BARBE (pouvoir à M. Jacky DEVIN), Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Tous les ans, la Communauté vote plusieurs cotisations à des organismes extérieurs, en lien avec les compétences exercées. Cela afin de disposer de veilles juridiques, de poids auprès de certaines institutions et de participer activement à la dynamique associative et institutionnelle autour des collectivités territoriales.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 23 mars 2023,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **décide** de continuer à verser les cotisations aux organismes suivants :

Libellé	Montant 2022	Montant 2023
<b>AMDA</b> <i>(Association des Maires du Département des Ardennes)</i>	3 003,28 €	<b>3 050,49 €</b>
<b>AMF</b> <i>(Association des Maires de France)</i>	1 260,31 €	<b>1 246,72 €</b>
<b>Initiative Ardennes</b>	9 385,25 €	<b>9 284,10 €</b>
<b>MOT</b> <i>(Mission Opérationnelle Transfrontalière)</i>	3 300,00 €	<b>3 300,00 €</b>
<b>ACT</b> <i>(Ardennes Compétences Territoriales)</i>	4 352,00 €	<b>4 352,00 €</b>
<b>Agence de développement économique des Ardennes</b>	3 071,57 € <i>(cotisation)</i>	<b>3 058,59 €</b> <i>(cotisation)</i>
	25 450,17 € <i>(subvention)</i>	<b>25 342,59 €</b> <i>(subvention)</i>
<b>UDSPA</b> <i>(Union Départementale des Sapeurs-Pompiers Ardennais)</i>	9 090,45 €	<b>9 323,30 €</b>
<b>Adhésion au Cerema</b>	-----	<b>1 326,30 €</b>
<b>Adhésion à l'AFIGESE</b> <i>(Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales)</i>	-----	<b>210,00 €</b>
<b>Adhésion à la Fondation du patrimoine</b>	600,00 €	<b>1 000,00 €</b>

M. Mathieu SONNET, membre de l'assemblée générale et du bureau de l'ACT, n'a pris part ni au débat, ni au vote concernant cette cotisation.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

